



الوزارة المنتدبة لدى وزير الإقتصاد

والمالية المكلفة بالميزانية

Ministère Délégué auprès
du Ministre de l'Economie
et des Finances Chargé du Budget

Le Ministre

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le 02 DEC 2021
نواكشوط في
Numéro : الرقم

00064/24

الوزير

A

Messieurs les ordonnateurs

Messieurs les contrôleurs financiers ministériels

Messieurs les DCM

Objet : Gestion des CAS

Conformément aux dispositions de la loi organique n°2018-039 du 9 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978 relative aux lois de finances:

1. Les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations budgétaires financées par des recettes spécifiques, directement liées aux dépenses correspondantes ;
2. Il est strictement interdit d'imputer à un compte spécial des dépenses relatives au paiement des traitements, salaires, indemnités ou allocations de toute nature. Ces dépenses, étant récurrentes et fixes, doivent être inscrites dans le budget général de l'État pour garantir une gestion budgétaire transparente et soutenable ;
3. Les contributions du budget général de l'État ne peuvent compléter les recettes d'un compte d'affectation spéciale au-delà de 10 % du total des prévisions de dépenses du compte concerné ;
4. Les plans prévisionnels des projets à financer doivent être soumis au début de l'exercice. Cette soumission favorise la transparence et la redevabilité et permet de suivre plus rigoureusement la mise en œuvre des projets et de rendre compte de leur progression ;
5. Le dispositif du contrôle interne doit être renforcé pour optimiser les ressources et assurer l'éligibilité des dépenses ;

6. Le plafond de crédits budgétaires alloués aux CASs doit être strictement respecté par les contrôleurs financiers ministériels avant la signature des décisions ;
7. Des comptes de visualisation, intégrant un tableau de bord, seront créés dans le système RACHAD pour les ministres concernés, afin de leur permettre de suivre en temps réel les engagements et les ordonnancements réalisés.

Pour assurer une gestion efficace de ces comptes et garantir une meilleure conformité aux exigences réglementaires, je rappelle l'importance de respecter scrupuleusement ces dispositions.

Codioro Moussa N'Guenore

Ampliations :

- MEF
- IGE
- IGF

